

Le Directeur

ARRETE N°49-2025
RELATIF A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES POUR
L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DES ETUDES ET DE
LA VIE ETUDIANTE

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 7,
Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat,
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'arrêté de nomination n°ESRS2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO à la direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques, notamment ses articles 13-1-2, 20-1-1 et 20-1-4,
Vu l'arrêté n°47-2025 du 8 octobre 2025 organisant les élections des représentants des usagers au sein du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVIE),

ARRETE :

Article 1^{er} : Les opérations électorales visant à désigner 6 binômes de représentants étudiants (un titulaire et son suppléant). des usagers au sein du Conseil d'Administration de l'IEP de Grenoble auront lieu aux dates suivantes :

Du Mercredi 5 novembre 2025 à 9h au Vendredi 7 novembre 2025 à 16h (tour unique).

Le Directeur

Article 2 : Les candidatures suivantes sont déclarées recevables :

Conseil	Collège	Nom des listes	Noms des candidats
Conseil d'Administration	Collège unique	AGORA	- Titulaires – 1 : BERSET-PRICE Colette 2 : GIRARD Valentin 3 : BRASANAC Dunja 4 : CAZORLA Paula 5 : BEVIGNANI Chiara - Suppléants – 1: DIDIERJEAN Théophile 2 : LANE-MABY Josué 3 : LAMBERTIN Tom 4 : CORDIER Tom 5 : CARIGNANO Giulio
Conseil d'Administration	Collège unique	OURSE	- Titulaires – 1 : HADEF Sofiane 2 : BLANC Alia 3 : ANDREYS Tom 4 : MALZAHN Titouan 5 : BLANC-GRAS Anna 6 : LECRIVAIN Lisa - Suppléants – 1 : BOULO Antoine 2 : DANOWICZ Ornella 3: LASRI-JACQUES Marwan 4 : NARDO Robin 5 : MEILLE Elsa 6 : JOLY Agathe
Conseil d'Administration	Collège unique	UNI	- Titulaires – 1 : GILLI Baptiste 2 : MANOA Quentin 3 : AICHIOU Amazigh

Sciences Po Grenoble

BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9

Adresse géographique : 1030 Rue des universités 38400 Saint-Martin d'Hères

Secrétariat Direction : Téléphone +33 (0)4 76 82 60 37 – Télécopie +33 (0)4 76 42 50 40

www.sciencespo-grenoble.fr

Le Directeur

			- Suppléants - 1 : THOMAS Matis 2 : MOZOLEVSKII Anton 3: MAKHMUDOV Muhammad amin
--	--	--	---

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de la directrice // Electoraux ».

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans les deux mois qui suivent sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 3 novembre 2025



Le Directeur,

Simon PERSICO